
CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE.

Du fait que les compartiments de la Société utilisent le modèle de règlement d'un dépositaire central international de titres (ICSD), et que Citivic Nominees Limited est le seul actionnaire enregistré eu égard aux actions des compartiments soumis au modèle de règlement ICSD, les investisseurs des compartiments doivent contacter l'ICSD correspondant ou le participant de l'ICSD correspondant (par exemple un dépositaire central de titres local, un courtier ou un mandataire) s'ils ont des questions quant aux mesures à prendre dans le contexte de ce document.

**SSGA SPDR ETFs Europe I Public Limited Company
(la « Société »)**

(Enregistrée en Irlande en tant qu'OPCVM et société d'investissement à capital variable de type ouvert et à responsabilité séparée entre les compartiments sous le numéro 493329)

**SPDR S&P Emerging Markets Dividend UCITS ETF
(le « Portefeuille »)**

Assemblée générale extraordinaire

27 novembre 2019

Si vous avez vendu ou transféré vos actions dans la Société, veuillez transmettre immédiatement le présent document à l'acheteur ou au cessionnaire ou bien au courtier en valeurs mobilières, à la banque ou à tout autre mandataire par l'intermédiaire duquel la vente ou le transfert a été effectué(e), afin qu'il soit communiqué le plus rapidement possible à l'acheteur ou au cessionnaire.

SSGA SPDR ETFs Europe I Public Limited Company

Le 27 novembre 2019

Cher Actionnaire,

Assemblée générale extraordinaire

Nous vous adressons ce courrier à propos de la convocation de l'assemblée générale extraordinaire (« **AGE** ») des actionnaires du Portefeuille (les « **Actionnaires** »). Un avis de convocation est ci-joint. Sous réserve d'indications différentes, tous les termes en majuscules ont la même signification que celle qui leur est attribuée dans le Prospectus de la Société daté du 4 janvier 2019 et dans le Supplément du Portefeuille daté du 4 janvier 2019.

Questions particulières

Modification de l'indice de référence du Portefeuille

Cet Avis a pour but de convoquer une AGE des Actionnaires du Portefeuille afin de vous demander d'approuver, par résolution ordinaire, la modification de l'indice de référence du Portefeuille (l'« **Indice de référence** »). La politique d'investissement du Portefeuille ne sera pas autrement modifiée. Le nom du Portefeuille et de ses catégories d'actions sont actualisés pour rendre compte du changement d'Indice de référence. Une résolution ordinaire est une résolution adoptée à la majorité simple des voix exprimées par les Actionnaires habilités à voter en assemblée générale à ce sujet.

Nom de l'ETF existant	Indice de référence actuel	Nom proposé pour l'ETF	Nouvel Indice de référence proposé
SPDR S&P Emerging Markets Dividend UCITS ETF	S&P Emerging Markets Dividend Opportunities Index	SPDR S&P Emerging Markets Dividend Aristocrats UCITS ETF	S&P Emerging Markets High Yield Dividend Aristocrats Index

Cette modification est proposée afin d'offrir une exposition plus efficace aux sociétés versant des dividendes dans les marchés émergents.

Le profil de risque anticipé du Portefeuille restera similaire à la suite du passage au Nouvel indice de référence. Les chiffres clés sont mis en évidence ci-dessous. Les chiffres relatifs au Nouvel indice de référence sont basés sur des données de l'indice contrôlées *ex post* (*backtested*). Ils ne doivent pas être interprétés comme une garantie de la performance future :

	S&P Emerging Markets Dividend Opportunities Index	S&P Emerging Markets High Yield Dividend Aristocrats Index
Rendement annualisé de l'Indice depuis le lancement (%)	6 %	9 %
Volatilité annualisée de l'Indice depuis le lancement (%)	21,9 %	18 %
Ratio risque/rendement de l'indice depuis le lancement	0,28	0,5

Source : Données contrôlées *ex post* (*backtested*) de S&P Dow Jones Indices LLC pour la période courant du 31 janvier 2006 au 30 avril 2019.

Un résumé des modifications apportées au Supplément soulignant l'ensemble des modifications est inclus en Annexe 1.

Recommandation

Le Conseil d'administration estime que les résolutions devant être proposées lors de l'AGE servent au mieux les intérêts du Portefeuille et des Actionnaires dans leur ensemble et, en conséquence, les administrateurs recommandent que vous votiez en faveur des résolutions lors de l'AGE.

Sous réserve de la réception de l'approbation préalable de la Banque centrale, les mises à jour qu'il est proposé d'apporter au Supplément, comme précisé ci-dessus, devraient avoir lieu le ou vers le 31 janvier 2020.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments dévoués,



Administrateur

L'extrait du prospectus pour la Suisse, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les statuts, ainsi que les rapports annuels et semestriels de la Société, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du représentant en Suisse de la Société.

Le représentant en Suisse et la banque chargée du service de paiement en Suisse est State Street Bank International GmbH, München, Zweigniederlassung Zürich, Beethovenstrasse 19, Postfach, 8027 Zürich

SSGA SPDR ETFs Europe I Public Limited Company
AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE.

En cas de doute quant aux mesures à prendre, nous vous invitons à consulter votre courtier en valeurs mobilières, votre chargé de gestion bancaire, votre conseiller juridique, comptable ou tout autre conseiller professionnel.

AVIS est par les présentes donné que l'Assemblée générale extraordinaire de SSGA SPDR ETFs Europe I Public Limited Company (la « **Société** ») se tiendra dans les bureaux de Sanne, Fourth Floor, 76 Lower Baggot Street, Dublin 2, Irlande le vendredi 20 décembre 2019 à 15 h 30 aux fins de traiter des questions suivantes :

Questions particulières

1. Approuver la proposition de changement de l'indice de référence du Portefeuille ainsi que les propositions de modification de la politique d'investissement du Portefeuille tel qu'indiqué dans le présent Avis adressé aux actionnaires daté du 27 novembre 2019.

Sur ordre du Conseil



SANNE
SECRETAIRE GENERAL

En date du 27 novembre 2019

Remarques :

Quorum

1. Le quorum requis pour l'assemblée est de deux Actionnaires présents en personne ou par procuration. En l'absence de quorum dans un délai d'une demi-heure suivant l'heure de réunion prévue, ou si la présence du quorum est interrompue au cours d'une assemblée, l'assemblée sera ajournée au même jour de la semaine suivante, aux mêmes heure et lieu, ou aux autres jour, heure et lieu que les Administrateurs détermineront. Lors de l'assemblée ajournée, en l'absence de quorum dans la demi-heure suivant l'heure de réunion prévue, l'assemblée sera dissoute dès lors qu'elle aura été convenue autrement que sur résolution des Administrateurs ; en revanche, si l'assemblée a été convenue sur résolution des Administrateurs, tous Membre(s) présents à l'assemblée seront réputés constituer un quorum.

Droit de participation et de vote

2. Vous êtes autorisé à participer et voter à l'assemblée (ou à tout ajournement de l'assemblée) uniquement si vous êtes un Actionnaire enregistré. Du fait que les compartiments de la Société utilisent le modèle de règlement d'un dépositaire central international de titres (ICSD), et que Citivic Nominees Limited est le seul Actionnaire enregistré eu égard aux actions des compartiments soumis au modèle de règlement ICSD, les investisseurs des compartiments doivent contacter l'ICSD correspondant ou le participant de l'ICSD correspondant (par exemple un dépositaire central de titres local, un courtier ou un mandataire) s'ils ont des questions quant aux mesures à prendre dans le contexte de ce document.

3. La Société précise que seuls les membres inscrits dans le Registre des Membres de la Société 48 heures avant la date et l'heure de l'assemblée ou, si l'Assemblée générale extraordinaire (« AGE ») est ajournée, 48 heures avant l'assemblée ajournée (la « Date de clôture du Registre ») auront le droit d'assister, de parler, de poser des questions et de voter à l'AGE, ou le cas échéant, à tout ajournement de cette dernière et ne pourront voter qu'en ce qui concerne le nombre d'actions inscrites à leur nom à ce moment-là. Il ne sera pas tenu compte des modifications apportées au Registre des membres après la Date de clôture du Registre pour déterminer le droit de toute personne à assister et/ou à voter à l'AGE ou à tout ajournement de celle-ci.

Nomination des mandataires

4. Un formulaire de procuration est annexé au présent Avis de convocation à l'AGE à l'intention des Actionnaires enregistrés. Comme nous l'avons mentionné plus haut, les investisseurs des compartiments de la Société qui ne sont pas des Actionnaires enregistrés doivent soumettre leurs instructions de vote à travers l'ICSD correspondant ou le participant d'ICSD correspondant (par exemple un dépositaire central de titres local, un courtier ou un mandataire), et non par le biais du formulaire de procuration. Pour être effectif, le formulaire de procuration, dûment complété et signé, et accompagné de l'acte notarié ou de tout autre pouvoir en vertu duquel il est signé, doit être déposé par les Actionnaires enregistrés aux bureaux du secrétaire de la Société, Sanne, 4th Floor, 76 Baggot Street Lower, Dublin 2, Irlande, pour être reçu au plus tard 48 heures avant l'heure de l'AGE ou de l'AGE ajournée prévue, ou (dans le cas d'un vote tenu à une heure ou à une date autre que celle de l'AGE ou de l'AGE ajournée) au moins 48 heures avant le moment du vote à l'occasion duquel la procuration sera utilisée. Toute modification relative au formulaire de procuration doit être apposée des initiales de la personne signataire.
5. En complément de la note 4 ci-dessus, et sous réserve des Statuts de la Société, et à condition que la procuration soit reçue au plus tard 48 heures avant l'heure de l'AGE ou de l'AGE ajournée prévue, ou (dans le cas d'un vote tenu à une heure ou à une date autre que celle de l'AGE ou de l'AGE ajournée) au moins 48 heures avant le moment du vote à l'occasion duquel la procuration sera utilisée, la nomination d'un mandataire peut également être soumise par voie électronique à l'adresse DublinCoSecTeam@sannegroup.com.
6. Les Actionnaires enregistrés peuvent exercer leur droit de vote de différentes manières : (a) en participant en personne à l'AGE, ou (b) en nommant un mandataire qui votera en leur nom. Dans le cas de codétenteurs, le vote de l'actionnaire le plus ancien, que ce soit en personne ou par procuration, sera accepté à l'exclusion des votes des autres actionnaires enregistrés et en l'occurrence, l'ancienneté sera déterminée selon l'ordre d'apparition des noms des codétenteurs dans le registre des membres.

Droits de vote et nombre total d'actions de la Société en circulation

7. À l'AGE, les résolutions soumises au vote de l'assemblée seront tranchées par un scrutin. Dans le cadre du scrutin, chaque Actionnaire aura un vote pour chaque action qu'il détient.
8. Lorsqu'un scrutin est tenu lors d'une AGE, un membre participant en personne ou par procuration, et qui détient plus d'une action, n'est pas obligé d'exercer tous ses votes de la même manière.
9. Les résolutions ordinaires doivent être votées à la majorité simple des membres qui participent en personne ou par procuration. Les résolutions spéciales sont approuvées à une majorité d'au moins 75 % des votes exprimés par les participants, en personne ou par procuration.
10. Eu égard à toute question qui pourrait être soulevée avant l'AGE ou l'AGE ajournée, qu'il s'agisse d'une question de fond ou à caractère procédural (en incluant, entre autres, toute motion visant à modifier une résolution ou ajourner l'assemblée), et non précisée dans cet avis de convocation, le mandataire agira à son entière discrétion.

SSGA SPDR ETFs Europe I Public Limited Company

FORMULAIRE DE PROCURATION

*Je/Nous _____

de _____

en qualité d'Actionnaire/Actionnaires de la Société susnommée, *désigne/désignons

_____ ou à défaut *de celui-ci ou de celle-ci, le Président de l'Assemblée ou, à défaut de celui-ci, un quelconque administrateur de la Société ou, à défaut de celui-ci, Mme Sameeah Holland ou M. Brendan Byrne, tous deux sis Sanne, Fourth Floor, 76 Lower Baggot Street, Dublin 2, Irlande ou tout autre représentant de Sanne en qualité de Secrétaire de la Société en tant que *mon/notre mandataire pour voter pour *moi/nous en *mon/notre nom à l'Assemblée générale extraordinaire de la Société qui se tiendra dans les bureaux de Sanne, Fourth Floor, 76 Lower Baggot Street, Dublin 2, Irlande le vendredi 20 décembre 2019 à 15 h 30, et à tout ajournement de celle-ci.

Veillez indiquer en cochant les cases ci-dessous le vote que vous souhaitez exprimer relativement à chaque Résolution. Si aucune instruction spécifique de vote n'est donnée, le mandataire aura toute discrétion aux fins de voter ou de s'abstenir de voter.

RÉSOLUTIONS	POUR	ABSTENTION	CONTRE
Approuver le changement d'indice de référence du Portefeuille ainsi que les propositions de modification du Supplément y relatives tel qu'indiqué dans l'Avis			

En date _____ du _____ 2019

Signé/au nom et pour le compte de

VEUILLEZ ÉCRIRE VOTRE NOM OU LE NOM DE LA SOCIÉTÉ POUR QUI VOUS SIGNEZ CE FORMULAIRE ET VOTRE ADRESSE AU-DESSOUS

_____ (nom en majuscule)

_____ (adresse en majuscule)

* Rayer la mention inutile

Remarques :

- (a) Lorsque l'Actionnaire est une société, le Formulaire de procuration doit être complété sous le sceau de la société ou paraphé de la main d'un dirigeant ou fondé de pouvoir dûment autorisé.
- (b) L'Actionnaire doit inscrire son nom complet ainsi que son adresse légale en majuscules ou caractères d'imprimerie. Dans le cas de comptes joints, les noms de tous les porteurs doivent être mentionnés.
- (c) Du fait que les compartiments de la Société utilisent le modèle de règlement d'un dépositaire central international de titres (ICSD), et que Citivic Nominees Limited est le seul Actionnaire enregistré eu égard aux actions des compartiments soumis au modèle de règlement ICSD, les investisseurs des compartiments doivent soumettre leurs instructions de vote à travers l'ICSD correspondant ou le participant de l'ICSD correspondant (par exemple un dépositaire central de titres local, un courtier ou un mandataire), au lieu de soumettre ce formulaire de procuration au secrétaire de la Société.
- (d) Si vous souhaitez nommer un mandataire autre que le président de l'assemblée, un administrateur de la Société, ou tout représentant de Sanne Corporate Administration Services Ireland Limited en tant que Secrétaire général de la Société, ou tout autre représentant, veuillez inscrire son nom et son adresse dans l'espace prévu à cet effet.
- (e) Le Formulaire de procuration doit :
 - (i) dans le cas d'un Actionnaire personne physique, être signé par ledit Actionnaire ou son fondé de pouvoir ; et
 - (ii) dans le cas d'un Actionnaire personne morale, être revêtu du sceau ordinaire ou signé en son nom par un fondé de pouvoir ou un dirigeant dûment autorisé de l'Actionnaire personne morale.
- (f) Dans le cas de codétenteurs, le vote du plus ancien, que ce soit en personne ou par procuration, sera accepté à l'exclusion des votes des autres codétenteurs et en l'occurrence, l'ancienneté sera déterminée selon l'ordre d'apparition des noms des codétenteurs dans le registre des membres.
- (g) Une entreprise Actionnaire peut autoriser toute personne qui lui paraît compétente pour la représenter à une assemblée des Actionnaires, et la personne ainsi autorisée sera autorisée à voter comme si elle était un Actionnaire individuel.
- (h) Pour être valables, les Formulaires de procuration, ainsi que toutes les procurations au titre desquelles ils sont signés doivent être reçus par le Secrétaire de la Société, au 4th Floor, 76 Baggot Street Lower, Dublin 2, Irlande au minimum 48 heures avant l'heure de tenue fixée de l'assemblée. Les actionnaires peuvent envoyer leur procuration par courrier électronique à l'adresse DublinCoSecTeam@sannegroup.com. Tout formulaire de procuration déposé moins de 48 heures avant l'heure de l'assemblée peut être considéré comme valide à la seule discrétion des Administrateurs.
- (i) Le mandataire n'est pas tenu d'être Actionnaire de la Société, mais il doit participer à l'assemblée ou à l'assemblée ajournée en personne afin de vous représenter.

ANNEXE I

Résumé des modifications apportées au Supplément

- L'Indice dont le Portefeuille cherchera à reproduire la performance (l'« **Indice de référence** ») sera modifié de sorte que le S&P Emerging Markets Dividend Opportunities Index sera remplacé par le S&P Emerging Markets High Yield Dividend Aristocrats Index.
- Suite au changement de l'Indice de référence, le tableau intitulé « Caractéristiques du Compartiment » sera modifié comme suit :
 - L'Indice (Ticker) du nouvel Indice de référence sera inscrit comme suit : S&P Emerging Markets High Yield Dividend Aristocrats Index (SPEMDANR)
 - Le site Internet du nouvel Indice de référence, offrant toute information supplémentaire relative à l'indice sera inclus :
<https://us.spindices.com/indices/equity/sp-emerging-markets-high-yield-dividend-aristocrats-index-usd>
- Le nom du Portefeuille et les noms de ses catégories d'actions seront modifiés et remplacés par SPDR S&P Emerging Markets Dividend Aristocrats UCITS ETF.